



REU  
14 03 11  
PREF 05

Nombre de conseillers : en exercice = 19, présents = 16, votants = 17

Extrait du Registre des Délibérations. Séance du 08/03/2011. Date de convocation : 02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de : Madame Pascale BLACHE

PRESENTS : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert

absent(e)(s) excusé(e)(s) : D'HAILLECOURT Raymond représenté par CHAIX Christiane, BOUCHERLE Christine représentée par FLACHAIRE Yves, MAROC Saïd.

secrétaire de séance : THIROUIN Hubert

OBJET : COMPTES ADMINISTRATIFS : BUDGET PRINCIPAL ET ZA DE FONTGRAVE

VOTES : POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

reçu en Préfecture de la Drôme le

Le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2010 dressé par Bruno ALMORIC, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		153 304,84	93 516,22		93 516,22	153 304,84
Opérations de l'exercice	959 740,84	1 474 999,95	1 256 332,69	1 005 842,79	2 216 073,53	2 480 842,74
<b>TOTAUX</b>	<b>959 740,84</b>	<b>1 628 304,79</b>	<b>1 349 848,91</b>	<b>1 005 842,79</b>	<b>2 309 589,75</b>	<b>2 634 147,58</b>
Résultats de clôture		668 563,95	344 006,12		344 006,12	668 563,95
Restes à réaliser			289 771,00	160 700,00	289 771,00	160 700,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>668 563,95</b>	<b>633 777,12</b>	<b>160 700,00</b>	<b>633 777,12</b>	<b>829 263,95</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>668 563,95</b>	<b>473 077,12</b>			<b>195 486,83</b>

COMPTE ANNEXE POUR LA ZONE ARTISANALE DE FONTGRAVE

Résultats reportés				4 377,08		4 377,08
Opérations de l'exercice	642 659,08	642 659,08	477 913,60	568 687,01	1 120 572,68	1 211 346,09
<b>TOTAUX</b>	<b>642 659,08</b>	<b>642 659,08</b>	<b>477 913,60</b>	<b>573 064,09</b>	<b>1 120 572,68</b>	<b>1 215 723,17</b>
Résultats de clôture				95 150,49		95 150,49
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 150,49</b>	<b>0,00</b>	<b>95 150,49</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>				<b>95 150,49</b>		<b>95 150,49</b>

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Le Maire, Bruno ALMORIC

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour expédition conforme, le 9 mars 2011

MAIRIE - 12, Rue Fortuné Jacquier - 26740 MONTBOUCHER SUR JABRON  
 tél. 04/75/46/08/14 - fax : 04.75.51.99.98 - mairie.montboucher@orange.fr - http://montboucher-sur-jabron.fr



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation :

02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

Objet : Budget principal, affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno ALMORIC,

- après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2010,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,
- constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 668 563.95 euros, décide, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) ..... 153 304,84 euros  
Virement à la section d'investissement (prévu au BP 2010) ..... 307 367,00 euros

RESULTAT DE L'EXERCICE :

Excédent ..... 668 563,95 euros

AFFECTATION :

Affectation obligatoire :

- à l'exécution du virement à la section d'investissement :  
..... 473 077,12 euros

Solde disponible :

- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) :  
..... 195 486,83 euros

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
Le 9 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 18

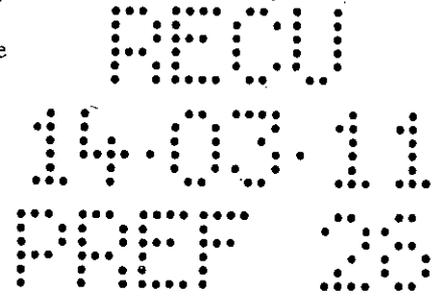
Séance du 08/03/2011. Date de convocation : 02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

**Présents :** ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

**Absent(e)(s) excusé(e)(s) :** ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

**Absent(e)(s) :** .....

**Secrétaire de séance :** ..... THIROUIN Hubert



<b>Objet</b> Déclassement et reclassement d'espaces privatifs, Rue Général Leclerc
<b>POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0</b>
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rend compte que lors de divisions parcellaires en vue de la vente de logements appartenant à Drôme Aménagement Habitat (D.A.H.), Quartier Saint-Martin, le géomètre chargé de l'établissement des documents a constaté que cinq espaces privatifs de D.A.H. se trouvent être implantés sur le domaine public de la commune, à usage de voirie, Rue général Leclerc. Ce « chevauchement » provenant sans doute d'une mauvaise implantation des bâtiments lors du démarrage du chantier de construction.

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de procéder, pour ces cinq espaces, à leur déclassement du domaine public et à leur reclassement dans le domaine privé communal. Ce qui permettra par la suite, leur rétrocession à D.A.H.

Parcelles concernées :

- espace privatif A : une partie de façade d'une surface de 2,15 m2,
- espace privatif B : une partie d'un escalier d'accès avec clôture et portillon d'une surface de 1,47 m2,
- espace privatif C : une partie d'un mur de clôture d'une surface de 0.51 m2
- espace privatif D : une partie d'une clôture d'une surface d'environ 1 m2
- espaces privatif E : une partie d'un mur de clôture d'une surface d'environ 2 m2

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
- Vu le code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-9 ;
- Considérant que la nature des espaces concernés et leur surface n'ont pas d'incidence sur le domaine public communal existant ;
- Considérant l'enquête publique destinée à recueillir les observations du public, prescrite par arrêté n°87/2010 du 22 novembre 2010, qui s'est déroulée pendant dix-neuf jours consécutifs du 9 décembre 2010 au 27 décembre 2010 inclus ;
- Considérant les conclusions du commissaire-enquêteur qui donne un avis favorable ;
- Ayant entendu le rapport de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré,

- approuve le projet de déclassement du domaine communal public pour leur reclassement dans le domaine communal privé des espaces privatifs A, B, C et D, Rue Général Leclerc ;
- charge et autorise Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches et formalités et à signer tous les documents nécessaires aux fins des présentes ;
- dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal régional ou local diffusé dans le département et que le dossier sera tenu à la disposition du public ;
- dit que la présente délibération ne sera exécutoire qu'après accomplissement de la dernière des mesures de publicité (affichage en mairie, insertion dans un journal).

La présente délibération, accompagnée du dossier qui lui est annexé, est transmise à Monsieur le  
Préfet de la Drôme.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

en exercice : 19

présents : 16

votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation :

02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PŒNCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

Objet Commune/D.A.H. ; régularisation foncière Quartier Saint-Martin

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte que dans le cadre des ventes de logements sis Quartier Saint-Martin, appartenant actuellement à Drôme Aménagement Habitat, (D.A.H.) l'attribution de numéros de parcelles a été nécessaire pour découper chaque bâtiment.

Le relevé réalisé par le géomètre a mis en évidence certaines incohérence entre les limites de propriétés et les clôtures

De ce fait une régularisation foncière entre la commune et Drôme Aménagement Habitat est rendue nécessaire. A savoir :

- parcelles à céder à la commune par D.A.H. :
  - o ZB 855 pour environ 109 m2
  - o ZB 857 pour environ 6 m2
  - o ZB 856 pour environ 3 m2
  - o ZB 845 pour environ 140 m2
  - o ZB 846 pour environ 1 m2
- parcelles (numérotations provisoire) cédées par la commune à D.A.H. après déclassement (domaine public en domaine privé) :
  - o A : pour environ 2,15 m2
  - o B : pour environ 1,47 m2
  - o C : pour environ 0,51 m2
  - o D : pour environ 1 m2
  - o E : pour environ 2 m2
- parcelles cédées par la commune (domaine privé) à D.A.H. :
  - o ZB 869 pour environ 5 m2
  - o ZB 870 pour environ 11 m2
  - o ZB 871 pour environ 8 m2
  - o ZB 872 pour environ 6 m2
  - o ZB 873 pour environ 2 m2

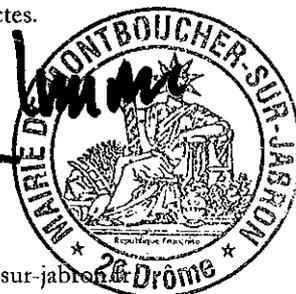
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

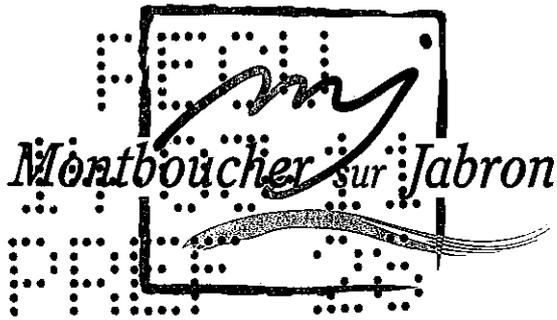
- décide d'effectuer les cessions et les acquisitions nécessaires à la régularisation foncière entre la commune et Drôme Aménagement Habitat, quartier Saint-Martin, telles que définie ci-dessus,
- dit que les cessions et les acquisitions entre la commune et Drôme Aménagement Habitat se feront à titre gratuit,
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération, notamment pour signer l'acte authentique des cessions et acquisitions gratuites à intervenir.
- désigne Maître SOHIER, notaire associé à Montélimar (Drôme) pour établir les actes.

Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers :

en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 18

13

Séance du 08/03/2011. Date de convocation : 02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> : PAE « Chemin du petit bois », cession SCCV Les Grands Chênes / commune pour régularisation alignement voirie et réserve pour le cheminement piétonnier
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION(S)</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le Programme d'Aménagement d'ensemble (P.A.E.) du secteur dénommé « Chemin du Petit Bois » (référence délibération du 11 avril 2008) dans lequel il été prévu, notamment, dans le programme des équipements publics, la réalisation d'un cheminement piétonnier et l'aménagement de la chaussée.

A ce jour la SCCV Les Grands Chênes, aménageur et propriétaire de la parcelle cadastrée ZB n°361, située dans le secteur concerné par le PAE, et sur laquelle la construction d'une résidence pour les seniors est prévue, a fait établir un document d'arpentage pour délimiter les parties qui devront être cédées à la commune en vu de régulariser l'alignement de la voirie et de définir la réserve foncière du futur cheminement piétonnier.

La parcelle cadastrée ZB n°361 a été divisée en :

- parcelle cadastrée ZB n°877 d'une surface d'environ 13 132 m<sup>2</sup>, parcelle qui est conservée par la SCCV Les Grands Chênes pour la réalisation de la résidence sénior,
- parcelle cadastrée ZB n°876, représentant une bande de terrain d'environ 455 m<sup>2</sup>, et d'une largeur d'environ 3 m, à céder à la commune pour réserve foncière du cheminement piétonnier,
- parcelle cadastrée ZB n°875, représentant une bande de terrain d'environ 180 m<sup>2</sup>, et d'une largeur d'environ 1,50 m, à céder à la commune pour régulariser l'alignement de la voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

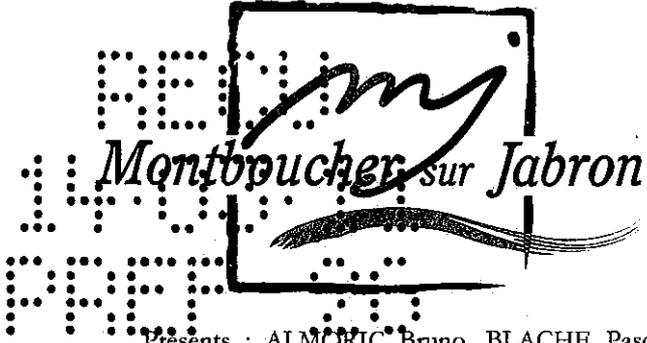
- décide d'acquérir auprès SCCV Les Grands Chênes, les parcelles cadastrées :
  - o ZB n° 876 d'une surface d'environ 455 m<sup>2</sup>, et d'une largeur d'environ 3 m nécessaire à la réserve foncière du cheminement piéton,
  - o ZB n° 875 d'une surface d'environ 180 m<sup>2</sup>, et d'une largeur d'environ 1,50 m pour régulariser l'alignement de la voirie.
- dit que les acquisitions se feront à titre gratuit
- désigne et autorise Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération, notamment pour signer l'acte authentique des acquisitions gratuites à intervenir
- désigne Maître SOHIER, notaires associé à Montélimar (Drôme) pour établir les actes.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation : 02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIQUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIQUIN Hubert

<u>Objet</u> cession de l'échafaudage et enrouleur communaux
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION(S)</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le :</u>

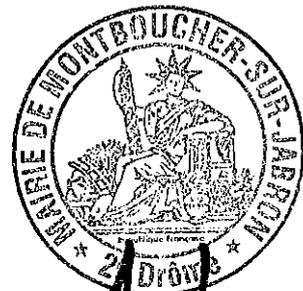
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant que l'échafaudage et l'enrouleur appartenant à la commune ne présentent plus d'utilité pour le service public,
- Considérant qu'il est préférable, dans ces conditions, de les mettre en vente
- Vu la proposition de Monsieur le Maire de les céder aux prix de :
  - o échafaudage : environ 450 euros
  - o enrouleur : environ 500 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Décide,

- de céder l'échafaudage et l'enrouleur appartenant à la commune,
- de fixer les prix des cessions à :
  - o échafaudage : environ 450 euros
  - o enrouleur : environ 500 euros
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour aboutir à la réalisation de ces cessions et à signer toutes les pièces du dossier

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*[Handwritten signature]*

18

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :  
en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation :  
02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit  
heures trente minutes, le Conseil Municipal de la  
Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué  
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves,  
HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET  
Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette,  
THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> rétrocession de parcelles RFF à la commune
<u>POUR</u> : 18 <u>CONTRE</u> : 0 <u>ABSTENTION(S)</u> : 0
<u>Reçu en Préfecture de la Drôme, le</u> :

Monsieur le Maire rend compte que suite à la construction de la ligne TGV Méditerranée, il est nécessaire que Réseau Ferré de France et/ou l'Etat rétrocèdent à la commune des terrains d'assiette des voiries et chemins modifiés. Ces reliquats fonciers appartiennent au Réseau Ferré de France et/ou à l'Etat, et doivent être incorporés, à présent, dans le domaine communal.

A ce propos, il présente, aux membres du conseil municipal, deux listes de parcelles de terrain concernées par la rétrocession et validées par le Réseau Ferré de France.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide qu'il doit être procédé à la rétrocession gratuite des terrains d'assiette des voiries et chemins modifiés suite à la construction de la ligne TGV méditerranée,
- dit que la rétrocession se fera dans les conditions mentionnées dans les listes annexées à la présente délibération, et sous réserve des remarques faites en observation.
- autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à ces acquisitions et à signer auprès du notaire les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



*11 mars*

**COMMUNE DE MONTBOUCHER-SUR-JABRON  
(26191)**

**Liste des parcelles à rétrocéder à la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON validée par RFF et la commune, sous réserve des remarques faites en observations**

Parcelles	Propriétaires	Contenance en m <sup>2</sup>	Lieudit	Observations
ZH 195	RFF	287	Les Hayes	Création d'une servitude de passage au profit d'RFF afin d'emprunter ce chemin d'accès à un portail permettant d'intervenir sur la ligne TGV. Des documents d'arpentage seront nécessaires pour les parcelles ZH 195, ZH 275 et ZH 273 (partie de parcelle à l'intérieur de la clôture). La commune fait remarquer que les parcelles ZH 260 et ZH 262 doivent rester la propriété d'RFF.
ZH 196	RFF	507	Les Hayes	
ZH 273	ETAT	34	Les Hayes	
ZH 274	ETAT	74	Les Hayes	
ZH 275	ETAT	248	Les Hayes	
ZH 276	ETAT	138	Les Hayes	
ZH 207	ETAT	976	Constantin	
ZH 209	ETAT	2 610	Constantin	
ZH 244	ETAT	3 602	Constantin	RFF doit effectuer des travaux (problème d'évacuation des eaux pluviales). Vérification position de la clôture sur les parcelles ZH 226, ZH 230, ZH 222, ZH 244 car elle n'est pas matérialisée sur le plan.
ZH 248	ETAT	11	Constantin	
ZH 226	ETAT	2 277	Constantin	
ZH 230	ETAT	34	Constantin	
ZH 222	ETAT	448	Constantin	
ZH 223	ETAT	385	Constantin	
ZC 326	ETAT	784	Gondilhac	Nécessité d'établir un document d'arpentage. Une partie de ces parcelles est à l'intérieur de la clôture.
ZC 328	ETAT	1 828	Gondilhac	
ZR 2	ETAT	22 260	Constantin	
ZP 30	ETAT	66 290	Les Hayes	

Fait à Montboucher sur Jabron  
le 21 février 2011

le Maire,  
Bernard ALLOISIC

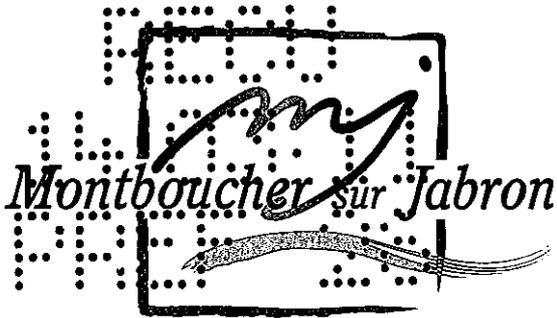


**COMMUNE DE MONTBOUCHER-SUR-JABRON  
(26191)**

Parcelles	Propriétaires	Contenance en m <sup>2</sup>	Lieudit	Rétablissement	Avis de la commune de MONTBOUCHER-SUR-JABRON
ZK 88	SNCF	164	Orgeat		A.F.R
ZK 96	SNCF	78	Orgeat		A.F.R
ZK 91	SNCF	105	Orgeat		A.F.R
ZK 94	SNCF	290	Orgeat		A.F.R
ZK 101	SNCF	13	Orgeat		A.F.R
ZK 108	SNCF	18	Orgeat		A.F.R
ZK 79	SNCF	300	Orgeat		A.F.R
ZK 76	SNCF	24	Orgeat		A.F.R
ZK 110	SNCF	12	Orgeat		A.F.R
ZK 80	SNCF	375	Orgeat		A.F.R
ZK 82	SNCF	66	Orgeat		A.F.R
ZK 112	SNCF	2	Orgeat		A.F.R
ZK 98	SNCF	8	Orgeat		A.F.R.
ZH 212	SNCF	701	Constantin	VC 4	Avis Paroissiale
ZH 216	SNCF	51	Constantin	VC 4	Avis Paroissiale
ZH 245	SNCF	11	Constantin	VC 4	Avis Paroissiale
ZH 255	SNCF	8	Constantin	VC 4	Avis Paroissiale

Fait à Montboucher sur Jabron,  
le 21 Février 2011  
le Maire,  
Dominique AZOLARIC





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

1  
2

Nombre de conseillers :

en exercice : 19  
présents : 16  
votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation : 02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

Objet : construction d'une cantine scolaire, demande de subvention au titre de la DETR, exercice 2011

POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0

Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération en date du 26 janvier 2010 dans laquelle :

- il exposait de la nécessité de construire une nouvelle cantine scolaire au groupe scolaire « Hubert REEVES »,
- était sollicitée une subvention au titre de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes, exercice 2010.

Par « attestation du caractère complet du dossier de demande de subvention » de la Sous-préfecture de Nyons en date du 11 février 2010, il avait été autorisé de commencer la réalisation de l'opération.

Monsieur le Maire précise qu'au terme de l'instruction par les services de la Préfecture, ce dossier n'avait pu être retenu pour l'exercice 2010 et qu'il y aurait lieu de le représenter dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), exercice 2011. La DETR résulte de la fusion de la DGE des communes et de la Dotation de développement Rural (DDR).

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour, la commune de Montboucher sur Jabron possède une salle de restauration, devenue trop petite, pas insonorisée, peu adaptée et ne permettant pas d'accueillir tous les enfants malgré la mise en place de deux services. Cette salle est, de plus, située à environ 400 mètres du groupe scolaire et oblige les enfants et les accompagnateurs à se déplacer et à circuler le long des rues communales pour rejoindre la cantine scolaire par tout temps. Ceci entraîne non seulement une perte de temps et la mobilisation du personnel communal mais surtout des risques en termes de sécurité pour les enfants.

Monsieur le Maire rappelle le projet qui consiste à réaliser une cantine scolaire en self service, d'environ 340 m<sup>2</sup>, à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire « Hubert REEVES » pour répondre aux besoins actuels.

CARDINALE SUD, architecte à Montélimar (Drôme), désigné pour une mission de maîtrise d'œuvre, a estimé le montant des travaux à environ 458 500 euros H.T. sans honoraires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- vu l'autorisation de construire une cantine scolaire en self service à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire « Hubert REEVES », (délibération du 26 janvier 2010),
- vu l'estimatif des travaux établi par CARDINALE SUD, maître d'œuvre, pour un montant de 458 500 euros H.T. hors honoraires,
- accepte le plan de financement de la construction d'une cantine scolaire en self service à l'intérieur de l'enceinte du groupe scolaire « Hubert REEVES », ci-annexé,
- sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ((DETR). des communes, exercice 2011.P

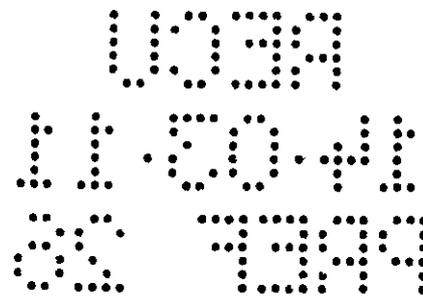
Pour extrait certifié conforme.

Montboucher sur Jabron,

Le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





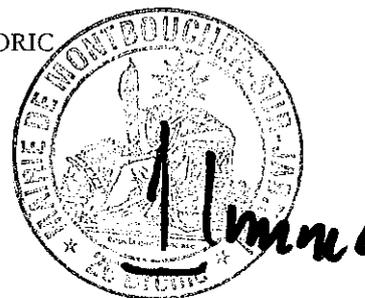
PLAN DE FINANCEMENT

CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE EN SELF SERVICE

DEPENSES		RECETTES	
CONSTRUCTION	406 000 euros	DETR Taux : 25% (plafonné)	112 500 euros
EQUIPEMENT DE CUISINE	52 500 euros	CONSEIL GENERAL Taux 30% hors D.G.E.	122 550 euros
HONORAIRES MAÎTRISE D'ŒUVRE	45 000 euros	FONDS PROPRES	291 595 euros
HONORAIRES CSPA	2 500 euros	F.C.T.V.A. 15,482%	96 471 euros
HONORAIRES BUREAU DE CONTRÔLE	5 000 euros		
FRAIS DIVERS ET IMPREVUS	10 000 euros		
TOTAL H.T.	521 000 euros		
T.V.A.	102 116 euros		
TOTAL T.T.C.	623 116 euros	TOTAL T.T.C.	623 116 euros

Fait à Montboucher sur jabron,  
Le 8 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC

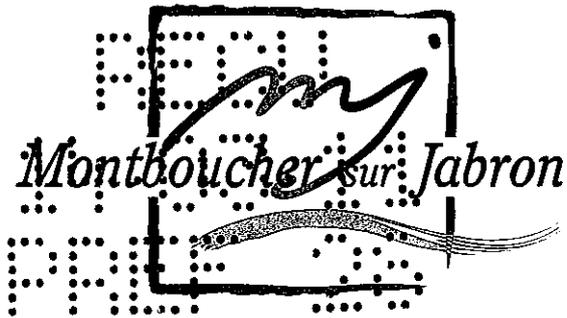


Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Nombre de conseillers :

- en exercice : 19
- présents : 16
- votants : 18

Séance du 08/03/2011. Date de convocation :

02/03/2011. L'an deux mil onze, le huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montboucher sur Jabron, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Bruno ALMORIC, Maire.

Présents : ALMORIC Bruno, BLACHE Pascale, JOUFFRE André, CHAIX Christiane, FLACHAIRE Yves, HILAIRE Stéphane, DEVERA Louis, BACQUET Franck, VASSE Carole, CROUZET Jean-Louis, BALET Marie-Jeanne, PONCET Evelyne, ALCINDOR Kathleen, VOISIN Frédéric, BENETREAU Odette, THIROUIN Hubert.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : ..... D'HAILLECOURT Raymond, mandat à : CHAIX Christiane  
BOUCHERLE Christine, mandat à : FLACHAIRE Yves  
MAROC Saïd

Absent(e)(s) : .....

Secrétaire de séance : ..... THIROUIN Hubert

<u>Objet</u> Convention ASF/Commune - nuisances acoustiques - protection individuelle - Bâtiment cadastré A n°858 au Village
POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION(S) : 0
Reçu en Préfecture de la Drôme, le :

Monsieur le Maire rend compte aux membres du conseil municipal de la possibilité de faire financer le remplacement des menuiseries du logement communal, cadastré A n°858, sis Place de l'Eglise par la société « Autoroutes du Sud de la France ».

En effet, la loi sur le bruit donne droit à une protection de façades des habitations recensées « Point Noir du Bruit ». Ainsi, ASF propose de prendre en charge le financement des travaux d'insonorisation, à conditions qu'ils répondent aux objectifs acoustiques fixés dans la circulaire interministérielle du 25 mai 2004.

L'habitation concernée est riveraine de l'A7 dans la traversée de la commune et réunit tous les critères permettant de la considérer comme « Point Noir du Bruit. », au sens de la définition donnée par la circulaire interministérielle.

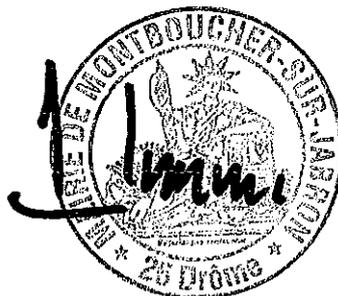
Afin de fixer le programme des travaux et ses modalités de prise en charge, ainsi que le contrôle des résultats obtenus, il est nécessaire d'établir une convention entre ASF et la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'établir une convention entre ASF et la commune, dans le cadre du programme de résorption de « Points Noirs du Bruit » le long de l'A7, afin que les ASF prennent en charge le financement des travaux d'insonorisation du logement communal, cadastré A n°858, sis Place de l'Eglise,
- de désigner et autoriser Monsieur le Maire pour entreprendre toute démarche et signer tout document relatif à la réalisation de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme.  
Montboucher sur Jabron,  
le 10 mars 2011.

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





PROU  
14.03.11  
PREF 25

12

Objet : Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

\*\*\*\*\*

Conseil Municipal du 8 mars 2011.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- vu l'article L2122-22 du CGCT,
- vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du conseil municipal en date du 14 mars 2008 et 11 avril 2008,
- considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- 1) décision du 22 février 2011 : vérification des bâtiments, électricité, gaz, moyens de secours, jeux. Montant des honoraires :

2011 : 1 510 euros H.T.

2012 : 1530 euros H.T.

2013 et 2014 : 1 320 euros H.T.

Prestataire :

Bureau Véritas  
Plateau de Lautagne  
42, Avenue des Langories  
BP 87  
26903 VALENCE CEDEX 9

- 2) décision du 25 février 2011 : Etude préliminaire pour l'aménagement de la Rue Fortuné Jacquier et de la Place de la Mairie.

Montant des honoraires : 3 465 euros H.T.

Prestataire :

Monsieur Gilbert CORDEIL  
Architecte – Paysagiste  
Rue du Centre  
26400 ALLEX

Fait à la date sus indiqué et affiché le 10 mars 2011.

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations

Le Maire,  
Bruno ALMORIC





Séance du : 8 mars 2011

Objet : compte rendu de la séance du conseil municipal

\*\*\*\*\*

#### Point sur le travail des agents du service technique

Remerciement à Monsieur Stéphane HILAIRE pour son aide technique lors du déplacement des bancs publics de la « Place Marc Jacquier ».

- dépose des décorations de fins d'année
- révisions et réparation des bancs, chaises et tables de la salle des fêtes
- entretien des espaces verts
- empierrement du giratoire de la RD540 (50 tonnes de concassés)
- nettoyage de l'espace naturel communal au Quartier du Monard
- entretien et réparations divers aux écoles communales
- dépose et repose du grillage lors de la reprise de l'écoulement pluvial aux bâtiments D.A.H.
- encombrants
- nettoyage des abords du théâtre de verdure.

#### Commission Prévention

En réponse à Monsieur Franck BAQUET quant aux suites données aux affaires traitées lors de la dernière réunion de la commission, Monsieur le Maire répond :

- une réunion de la commission est prévue début avril pour reprendre le travail entrepris par les membres,
- une réflexion sera poursuivie sur l'utilité d'un médiateur
- suite aux plaintes récurrentes des riverains « Quartier Saint-Martin » sur le bruit aux abords du cimetière, dû au trafic des véhicules et de personnes pendant les nuits, Monsieur le Procureur de la République a étendu l'autorisation d'effectuer, pendant 3 jours, des contrôles des papiers d'identité et des véhicules par la Gendarmerie Nationale sur ce secteur de Montboucher sur Jabron.

#### Election cantonales

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les élections cantonales du dimanche 20 mars 2011 pour le 1<sup>er</sup> tour, et du dimanche 27 mars 2011 pour le second tour. A ce propos il demande les disponibilités de chacun pour tenir le bureau de vote.